

Partie 3.2

Aliments : Moulées et additifs

RENOIS DANS CETTE PARTIE :

Numéro/ Repère	Nom	Importance
-------------------	-----	------------



REGISTRES

R-2	Registre d'incidents	
R-4	Registre de surveillance	
R-R	Registre des rations utilisées à la ferme	Obligatoire
R-R1	Registre des rations utilisées à la ferme (pour le Québec)	

R-V	Liste des fournisseurs d'aliments	Fortement recommandé
-----	-----------------------------------	-------------------------

PARTIE 3.2

ALIMENTS : MOULÉES ET ADDITIFS

★ EXIGENCES

1. Toutes les moulées, qu'elles soient médicamenteuses ou non, les additifs alimentaires, les produits de santé animale ou tout autre produit donnés aux porcs (ex. ajouter de la fécule de maïs dans la mangeoire) doivent être mentionnés dans le **Registre des rations utilisées à la ferme (R-R ou R-R1)** et comprendre tous les éléments suivants :
 - a. Le nom ou le numéro de la ration.
 - b. Si la ration a été achetée ou si elle est fabriquée à la ferme.
 - c. Le nom du fournisseur d'un aliment ou d'un ingrédient d'aliment.
 - d. Si la ration est médicamenteuse ou non.
 - e. Le nom du médicament.
 - f. La quantité de médicaments (kg) contenue dans 1000 kg d'aliments.
 - g. La quantité d'ingrédients actifs (g) contenue dans 1000 kg d'aliments.
 - h. La période de retrait pour chaque médicament utilisé.
2. Le Registre des rations utilisées à la ferme (R-R ou R-R1) doit être gardé à jour.
3. Les médicaments utilisés, les dosages et les périodes de retrait doivent être conformes à :
 - a. L'étiquette du fabricant OU
 - b. L'ordonnance du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique.
4. Une ordonnance doit être disponible pour tout médicament utilisé dans l'alimentation.
5. La personne responsable doit vérifier et signer les bons de livraison d'aliments. Tous les bons de livraison depuis la dernière validation doivent être conservés en dossier.
6. Les produits de viande crus ou de salaison ou tout autre produit qui pourrait être exposé à de la viande crue ou de salaison ne doivent pas être donnés aux porcs.

★ Les exigences identifiées par une étoile sont liées au module 5.4 Période de retrait, lequel est un point de contrôle critique (PCC).

Pour vous faciliter la tâche, un modèle du Registre des rations utilisées à la ferme (R-R et R-R1) vous est proposé.

JUSTIFICATION

- a. Tous les ingrédients utilisés à la ferme doivent être approuvés par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). La description et l'objectif de ces ingrédients sont énumérés et définis dans les annexes IV et V du *Règlement sur les aliments du bétail*, avec les garanties, les normes et les exigences d'étiquetage appropriées.
- b. Il est très important de conserver un registre (une liste) de tous les aliments et tous les ingrédients alimentaires utilisés à la ferme. Ce registre sert à démontrer que le gestionnaire du site a un bon contrôle des rations utilisées à la ferme et permet de s'assurer de la concordance entre les rations médicamenteuses et les ordonnances vétérinaires, le cas échéant. Ces renseignements sont aussi obligatoires dans le cadre du programme HACCP et constituent un élément important du point de contrôle critique (PCC) sur les aliments médicamenteux.
- c. Vu les risques de zoonoses et de maladies exotiques, il est illégal, au Canada, d'utiliser des produits ou des sous-produits de viande ou tout autre produit qui n'a pas reçu l'approbation de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA).
- d. Au Canada, il est aussi interdit d'utiliser la viande, les sous-produits de viande et toute substance qui pourrait être exposée à de la viande crue comme produit alimentaire recyclé en raison des risques de propagation de maladies.

ORIENTATION

- a. Toute nouvelle ration ou tout changement à une ration doivent être ajoutés inscrit au Registre des rations utilisées à la ferme (R-R ou R-R1).
- b. Le nom des fournisseurs d'aliments fait partie du Registre des rations utilisées à la ferme (R-R ou R-R1). Il est recommandé de garder une liste séparée et complète des fournisseurs (R-V) qui comprend le nom de la personne à contacter, l'adresse, le numéro de téléphone ainsi que leur adresse courriel.
- c. Il est recommandé aux éleveurs de choisir des fournisseurs d'aliments qui sont inscrits à un programme de contrôle de la qualité certifié HACCP ou ISO pour les aliments et les ingrédients alimentaires pour animaux. Un tel programme permet de contrôler les sources de contamination tels les résidus de médicaments, les produits chimiques, les agents pathogènes, les mycotoxines et les fèces d'animaux. De plus, ce programme fournit aux employés de la meunerie et aux camionneurs une formation pour prévenir la contamination croisée.
- d. Il est recommandé aux éleveurs de demander à tous les fournisseurs d'aliments et d'ingrédients de fournir une lettre de garantie attestant :
 - i. Du nom du programme de contrôle de la qualité des aliments et d'ingrédients auquel ils adhèrent pour prévenir la contamination des aliments par des résidus de médicaments, des produits chimiques, des agents pathogènes, des mycotoxines et des fèces d'animaux.
 - ii. Que les employés de la meunerie et les camionneurs reçoivent de la formation sur les bonnes pratiques de production pour la manutention des aliments pour animaux.
- e. S'il arrivait que des résidus soient détectés dans la viande provenant de porcs de votre ferme, le fait de détenir des échantillons d'aliments pourrait permettre de déceler s'il y avait des taux de médicaments inadéquats dans les aliments provenant du fournisseur. Un échantillon peut ainsi contribuer non seulement à trouver la source du problème, mais aussi à démontrer que vous n'êtes pas responsable de cette situation. Il est aussi recommandé d'entreposer les mélanges d'aliments médicamenteux séparément des rations non médicamenteuses.
- f. La taille des échantillons conservés, le cas échéant, devrait être entre 0,5 et 1 kg. Ils doivent être conservés pour au moins six mois dans des contenants hermétiques à l'épreuve des rongeurs et des oiseaux.
- g. Les Produits de santé animale (homéopathiques, produits à base de plantes, probiotiques, etc.) utilisés à la ferme devraient être identifiés et étiquetés adéquatement. L'étiquette devrait contenir les renseignements suivants : la concentration du produit naturel, le dosage recommandé et le nom du fabricant. L'achat de tels produits devrait seulement se faire auprès de fabricants reconnus ou de détaillants autorisés. Il faudrait aussi faire l'inspection des nouvelles arrivées de ces produits pour s'assurer qu'il s'agit bien de l'emballage original, que celui-ci est intact et scellé.
- h. Tous les produits de santé animale (PSA) ainsi que tous les produits utilisés à la ferme qui sont introduits dans, sur et autour des porcs (p. ex., probiotiques, prébiotiques, enzymes, huiles essentielles) devraient figurer au Registre autres produits utilisés à la ferme (R-P1).
- i. Il est recommandé aux éleveurs de refuser l'arrivée d'aliments en vrac ou d'aliments complets ensachés qui ne sont pas accompagnés de la documentation appropriée.
- j. Tous les membres du personnel devraient être sensibilisés aux risques associés à la présence de corps étrangers dans les aliments pour animaux.
- k. Les producteurs sont encouragés d'envisager l'utilisation de médicaments administrés dans l'eau, étant donné la facilité de rinçage du système.
- l. Le Registre des rations utilisées à la ferme (R-R1) offre la possibilité d'inscrire les renseignements qui permettent aux producteurs de faire le calcul de leur usage d'agents antimicrobiens à la ferme :
 - i. La durée de l'utilisation d'une ration (en jours).
 - ii. La quantité d'aliments consommée (en kilogrammes) par porc.

? QUESTIONS D'AUDIT

Numéro de la question	Questions d'audit et interprétation	Vérification			
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	S.O.
Q3.2.1	Vérifiez que le Registre des rations utilisées à la ferme (R-R ou R-R1) comprend tous les éléments exigés et qu'il est conservé en dossier depuis au moins un an.	Validations complète et partielle : > R-R ou R-R1: Registre des rations utilisées à la ferme			
	Est-ce que le Registre des rations utilisées à la ferme (R-R ou R-R1) comprend tous les éléments exigés dans le cadre du programme PorcSALUBRITÉ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q3.2.2	Vérifiez que toutes les rations sont répertoriées dans le Registre des rations utilisées à la ferme (R-R ou R-R1).	Validations complète et partielle : > R-R ou R-R1: Registre des rations utilisées à la ferme > Entrevues			
	Est-ce que le Registre des rations utilisées à la ferme (R-R ou R-R1) est à jour?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q3.2.3	a. Vérifiez que les médicaments utilisés dans les aliments et leur dosage sont conformes à l'étiquette du fabricant ou à l'ordonnance du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique. b. Vérifiez que les périodes de retrait des médicaments utilisés dans les aliments sont conformes à l'étiquette du fabricant ou à l'ordonnance du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique. Vérifiez le Registre des rations utilisées à la ferme (R-R ou R-R1) avec les ordonnances et les bons de livraison des aliments afin de s'assurer qu'ils correspondent.	Validations complète et partielle : > R-R ou R-R1: Registre des rations utilisées à la ferme > Ordonnance du vétérinaire			
	a. Est-ce que les médicaments utilisés dans les aliments et leur dosage sont conformes à l'étiquette du fabricant ou à l'ordonnance du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b. Est-ce que les périodes de retrait des médicaments utilisés dans les aliments sont conformes à l'étiquette du fabricant ou à l'ordonnance du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q3.2.4	Vérifiez que pour tous les médicaments utilisés dans les aliments en dérogation des directives de l'étiquette (UMDDE), des ordonnances ont été rédigées et que toutes celles émises depuis la dernière validation sont présentes dans le dossier. Vérifiez le Registre des rations utilisées à la ferme (R-R ou R-R1) avec les ordonnances et les bons de livraison des aliments afin de s'assurer qu'ils correspondent.	Validations complète et partielle : > R-R ou R-R1: Registre des rations utilisées à la ferme > Ordonnance du vétérinaire			
	Est-ce qu'il existe une ordonnance au dossier pour tous les médicaments utilisés dans les aliments en dérogation des directives de l'étiquette (UMDDE)?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Numéro de la question	Questions d'audit et interprétation	Vérification			
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	S.O.
Q3.2.5	<p>Vérifiez que les bons de livraisons des aliments provenant des meuneries commerciales ont été vérifiés ou que des copies électroniques ont été conservées adéquatement ou signées par la personne responsable. Tous les bons de livraison depuis la dernière validation doivent être présents dans le dossier.</p> <p>Les bons de livraison des aliments reçus sur support électronique sont adéquats pourvu qu'ils soient classés dans un dossier électronique ou imprimés, paraphés et organisés dans un dossier (c.-à-d. la vérification de la conformité ne peut se faire en vérifiant des courriels).</p> <p>Les bons de livraison des aliments reçus d'une autre moulinage à la ferme doivent aussi être disponibles.</p> <p>Des courriels non lus suggèrent que les rations n'ont pas été vérifiées avant d'être utilisées.</p>	<p>Validations complète et partielle :</p> <p>➤ Bons de livraison des aliments</p>			
	<p>Est-ce que les bons de livraison d'aliments ont été vérifiés et signés par le membre du personnel responsable et conservés en dossier pour un minimum de 12 mois ou depuis la dernière validation?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q3.2.6	<p>Vérifiez que les aliments donnés aux porcs n'ont pas été exposés à de la viande crue et qu'ils ne contiennent pas de produits ou sous-produits de viande crue ou de salaison.</p>	<p>Validations complète et partielle :</p> <p>➤ R-R ou R-R1: Registre des rations utilisées à la ferme</p> <p>➤ Entrevues</p>			
	<p>Est-ce que les porcs ne reçoivent seulement que des aliments qui n'ont pas été exposés à de la viande crue et qui ne contiennent pas de produits ou sous-produits de viande crue ou de salaison?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

S.O. = sans objet



EXEMPLES DE DEGRÉS DE CONFORMITÉ

CONFORME

- › Le Registre des rations utilisées à la ferme (R-R ou R-R1) est complet et à jour.



NON-CONFORMITÉ MINEURE Échéancier: 60 jours

- › Le Registre des rations utilisées à la ferme (R-R ou R-R1) n'est pas à jour.
- › Certaines exigences ne se trouvent pas au Registre des rations utilisées à la ferme (R-R ou R-R1).
- › La personne responsable n'a pas signé les bons de livraison d'aliments.
- › Les bons de livraison pour au moins les 12 mois précédents ou depuis la dernière validation ne sont pas présents dans le dossier.



NON-CONFORMITÉ MAJEURE Échéancier: 30 jours

- › Le Registre des rations utilisées à la ferme (R-R ou R-R1) n'est pas disponible.
- › Le médicament, le dosage ou la période de retrait ne sont pas conformes à l'ordonnance ou à l'étiquette du fabricant.
- › Un médicament a été utilisé en dérogation des directives de l'étiquette sans qu'il y ait d'ordonnance.
- › Les porcs reçoivent ou ont reçu des aliments qui contiennent des produits ou des sous-produits de viande crue ou de salaison, ou des produits qui ont été exposés à de la viande crue.



MESURES EN CAS DE DÉVIATION

- › Si certaines rations ou additifs ne figurent pas sur le Registre des rations utilisées à la ferme (R-R ou R-R1), les membres du personnel responsables doivent s'assurer que le registre soit complété et comprend tous les éléments exigés, est mis à jour et conservé en dossier.
- › Si des indications ou des ordonnances vétérinaires ne sont pas disponibles sur le site, les membres du personnel responsables doivent les obtenir et les conserver en dossier.
- › S'il y a de la viande crue ou de salaison dans le bâtiment, les membres du personnel responsables doivent s'assurer que ces produits ne sont pas donnés aux porcs.

Complétez le Registre d'incidents (R-2).

